



ALL I WANT FOR XMAS IS.....

Commentaire d'arrêt publié le 21/11/2022, vu 1711 fois, Auteur : [La boutique du droit](#)

Au milieu des bons sentiments de Noël, une femme garde la tête sur les épaules. Cette femme, c'est Mariah Carey, la célèbre chanteuse, qui a compris depuis bien longtemps que Noël représentait un énorme marché.

ALL I WANT FOR XMAS IS.....

Au milieu des bons sentiments de Noël, une femme garde la tête sur les épaules. Cette femme, c'est Mariah Carey, la célèbre chanteuse américaine, qui a compris depuis bien longtemps que Noël représentait un énorme marché qu'elle comptait bien capter.

Déjà en 1994, Mariah Carey dévoilait son premier album de Noël sobrement intitulé « Merry Christmas » comportant des reprises de chants traditionnels ainsi que le single « All I Want For Christmas Is You » devenu depuis un des hymnes de Noël et classé durant quatre décennies au sommet des charts.

Depuis la chanteuse a également contribué à la bande originale de divers films de Noël (tels que « L'Etoile de Noël » ou encore « Mon plus beau cadeau de Noël »).

Forte de ces immenses succès commerciaux et peut-être inspirée par d'autres chanteurs (Beyonce surnommée « Queen.B. »), Maria Carey a eu l'idée de déposer à titre de marques : « Princess of Christmas », « Queen of Christmas » ainsi que l'abréviation « QOC », via sa société Lotion LLC.

Mais la chanteuse n'est pas seule à lorgner sur les profits de Noël. Une de ses concurrentes, Elizabeth Chan, dont la carrière est exclusivement constituée d'albums consacrés à cette fête (« naughty and nice », « songs for Noelle », « best gift ever », etc.) a vu rouge d'autant qu'en 2021 celle-ci avait sorti un album intitulé « The Queen of Christmas ».

Elizabeth Chan a formé opposition au dépôt de l'expression « Queen of Christmas » en faisant état d'une part de son antériorité et d'autre part de sa crainte de se voir à l'avenir interdire par sa concurrente d'utiliser cette expression.

Une autre chanteuse, Darlene Love connue pour le hit « Christmas (baby please come home) » s'est également opposée à ce dépôt, pour avoir été sacrée « Queen of Christmas » par David Letterman, 29 ans plus tôt.

Un trône ne pouvant accueillir trois reines, l'Office américain a logiquement refusé à la Lotion LLC l'enregistrement des trois marques précitées puisqu'en effet, le principe d'une marque déposée est d'octroyer à son titulaire un monopole sur le signe pour désigner tel produit ou services.

Plus largement, l'utilisation du mot « reine » vise à placer tel produit ou service au-dessus de ceux des concurrents et donc à rabaisser les concurrents, ce qui est évidemment problématique pour une saine concurrence entre les entreprises.

On pourrait évidemment étendre cette réflexion aux très nombreux dépôts de marques comportant des termes mélioratifs ou des titres de noblesse. En France, on dénombre plus de 2.000 marques comportant le mot « Queen » et plus de 346 marques déposées comportant l'expression « Queen of » allant des « Queen of France » aux « Queen of Truffles », pour lesquelles l'utilisation du mot « queen » n'apportant à notre sens aucune distinctivité, de sorte que nombre de ces marques pourraient être remises en cause.

La Boutique du droit

Cabinet d'avocats

2 square de l'avenue du bois - 75116 Paris

accueil@laboutiquedudroit.fr

Nous contacter au : 01.42.39.13.59